

# **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024**



## **ENTENTE SUR LE PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST – PROJET VITALITÉ RURALE**

### **CADRE DE GESTION ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

**Décembre 2022**

# TABLE DES MATIÈRES

Page

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LE PROJET</b> .....	<b>3</b>
2.1 Principaux objectifs .....	3
2.2 Territoire de mise en œuvre .....	4
<b>3. RÈGLES DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>4</b>
3.1 Comité directeur de l'entente .....	4
3.2 Mandat du comité directeur.....	5
3.3 Fonctionnement du comité directeur .....	5
3.3.1 <i>Rencontres du comité directeur</i> .....	5
3.4 Conflits d'intérêts et confidentialité .....	6
3.5 Groupes de travail .....	6
3.5.1 <i>Table de concertation sur l'attractivité et l'immigration</i> .....	6
3.5.2 <i>Groupe d'experts en communication</i> .....	6
3.5.3 <i>Groupe de travail – Recrutement de la main-d'œuvre</i> .....	6
3.5.4 <i>Groupe de travail – Accès au logement</i> .....	7
3.5.5 <i>Groupe de travail – Mobilité des personnes et transport collectif</i> .....	7
3.5.6 <i>Groupe de travail – Services de garde</i> .....	7
3.5.7 <i>Groupes de travail restreints</i> .....	7
<b>4. CADRE FINANCIER</b> .....	<b>8</b>
4.1 Synthèse des contributions financières.....	8
4.2 Budget et planification.....	8
4.3 Gestion des fonds.....	8
4.4 Reddition de comptes.....	9
<b>5. COMMUNICATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>6. MISE EN OEUVRE ET SUIVI</b> .....	<b>9</b>
<b>7. ENTRÉE EN VIGUEUR</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTIES</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 3 PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ENTENTE</b> .....	<b>13</b>

# 1. INTRODUCTION

Créé dans le cadre du *Partenariat 2020-2025 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, le Fonds régions et ruralité (FRR) se décline en quatre différents volets. Le volet 3 – Projets « Signature innovation » vise à encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte, s'articulant autour de leur vision de développement.

Le 14 décembre 2022, une Entente sur le projet « Signature innovation » de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest portant sur la réalisation du projet « Vitalité rurale : pour une communauté vivante et dynamique » (ci-après appelée « Entente ») a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Abitibi-Ouest. Cette entente prendra fin le 31 décembre 2025.

Les objectifs de cette Entente consistent à :

- Positionner la MRC d'Abitibi-Ouest comme leader de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider son identité territoriale dans le domaine d'intervention de l'attractivité territoriale;
- Accroître l'activité économique dans le domaine d'intervention retenu;
- Accroître la collaboration entre la MRC et les ministères et organismes gouvernementaux présents en région.

L'adoption des règles de fonctionnement et du cadre de gestion de l'entente (ci-après appelée le « Cadre de gestion ») s'inscrit dans le cadre de cette Entente.

## 2. LE PROJET

Le projet Vitalité rurale vise le déploiement d'une communauté vivante et dynamique, en cohérence avec l'identité du territoire et la marque territoriale proposée. Les différentes pistes d'actions qui sont ciblées permettront de consolider, ou de mettre en place, certaines des conditions gagnantes recherchées pour attirer de nouveaux citoyens, et favoriser la rétention des habitants de la MRC d'Abitibi-Ouest.

### 2.1 Principaux objectifs

La stratégie proposée se décline en quatre axes stratégiques d'intervention comprenant les objectifs décrits ci-dessous.

#### **Axe 1 – Une identité commune et partagée**

- Promouvoir les piliers identitaires du territoire;
- Développer une identité commune et partagée par l'ensemble des intervenants, des élus, des employeurs et des citoyens;
- Favoriser l'engagement et la participation des différents intervenants du milieu.



## **Axe 2 – Une communauté attractive**

- Faire connaître le territoire et le rendre plus attrayant auprès des clientèles ciblées;
- Convaincre les clientèles ciblées de venir s'établir sur le territoire pour étudier, travailler, élever une famille ou simplement vivre une retraite bien méritée;
- Favoriser l'arrimage entre les clientèles ciblées et les emplois disponibles sur le territoire.

## **Axe 3 – Une communauté accueillante et inclusive**

- Offrir un accueil chaleureux aux nouveaux arrivants et les orienter dans leur nouvel environnement;
- Accompagner les nouveaux arrivants dans leurs démarches d'installation et d'accès aux services sur le territoire;
- Outiller, accompagner et soutenir les municipalités pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces d'accueil des personnes nouvellement arrivées, ce qui inclut faire connaître et favoriser l'accès aux services municipaux.

## **Axe 4 – Une communauté active et concertée**

- Favoriser la mise en œuvre de solutions durables favorisant l'accès au logement, aux services de garde et à la mobilité des personnes sur le territoire.

## **2.2 Territoire de mise en œuvre**

Le territoire de mise en œuvre est celui de la MRC d'Abitibi-Ouest.

# **3. RÈGLES DE GOUVERNANCE**

## **3.1 Comité directeur de l'entente**

Le comité directeur est formé d'au moins un représentant de chacune des parties signataires de l'entente, soit :

- Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- La MRC d'Abitibi-Ouest.

Le comité directeur pourra, au besoin, faire appel à d'autres organisations ou ressources jugées utiles à la réalisation des objectifs de l'Entente. Ces personnes-ressources n'ont pas de droit de vote.

La composition du comité directeur (Annexe 1) doit être rendue publique sur le site Web de la MRC, comme prévu à l'article 4.13 de l'Entente.

## 3.2 Mandat du comité directeur

Le comité directeur est notamment chargé de :

- Formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption par la MRC. En conformité avec les conditions prévues à l'Entente, ce cadre comprend notamment les règles de fonctionnement dudit comité, le plan de travail et le cadre financier qui y est rattaché;
- Superviser la mise en œuvre de l'Entente et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs;
- Valider et recommander les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'Entente;
- Approuver les divers documents à produire définis à l'annexe B de l'Entente;
- Tenir les parties informées du déroulement des travaux relatifs aux actions et aux projets décrits dans le plan de travail.

## 3.3 Fonctionnement du comité directeur

Le comité directeur est co-présidé par la direction régionale du MAMH et la direction générale de la MRC d'Abitibi-Ouest. La coordination du comité est assumée par la MRC d'Abitibi-Ouest qui en assure notamment le secrétariat, le suivi des travaux et la convocation aux rencontres.

Les décisions du comité directeur sont prises par consensus de ces deux instances.

Le quorum des rencontres du comité directeur est déterminé à l'ensemble des membres signataires de l'Entente.

### 3.3.1 Rencontres du comité directeur

Pour la première année, trois rencontres du comité directeur sont prévues : la première au début de l'Entente afin de préciser les orientations de celle-ci et d'établir les modalités de fonctionnement, le plan de travail et le cadre financier; la seconde en milieu d'année visant à faire le point sur l'avancement des projets et le suivi financier et la troisième en fin d'année financière pour la reddition de comptes et la planification de l'année à venir.

Pour les années subséquentes, deux rencontres sont prévues : la première à mi-parcours visant à faire le point sur l'avancement des projets et le suivi financier et la seconde en fin d'année financière pour la reddition de comptes et la planification de l'année subséquente (sauf pour la dernière année).

Le calendrier des rencontres sera déterminé en début d'année par les membres du comité directeur. Des rencontres ponctuelles supplémentaires pourront être tenues en fonction des besoins

### 3.4 Conflits d'intérêts et confidentialité

Les membres du comité directeur sont sujets ou, sinon, adhérents à des règles d'éthique et de déontologie encadrant leur fonction, notamment au regard de l'intégrité, de l'impartialité, et de la confidentialité, d'une façon substantiellement équivalente aux principes d'éthique et aux règles générales de déontologie prévues au chapitre II du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), lorsqu'applicable.

### 3.5 Groupes de travail

La mobilisation des différents partenaires est au cœur de la stratégie de marketing territorial. À cet égard, différents groupes de travail seront formés afin de soutenir l'avancement des travaux et mettre en place des moyens de communication efficaces favorisant la mobilisation et la participation des intervenants, des élus, des employeurs et des citoyens.

#### 3.5.1 Table de concertation sur l'attractivité et l'immigration

Cette table de concertation aura pour mandat de favoriser la communication, la mobilisation et la concertation des partenaires du milieu sur les questions d'accueil, d'installation, d'inclusion et de pleine participation des nouveaux arrivants, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Il sera composé de représentants des municipalités, employeurs, organisations et/ou institutions du territoire.

#### 3.5.2 Groupe d'experts en communication

Ce groupe d'experts aura la responsabilité d'assurer la cohérence et l'homogénéité des différents outils de communication développés pour véhiculer l'image de marque de la MRC d'Abitibi-Ouest. Le cadre d'application et les éléments qui sont présentés dans le Guide de marque ne sont pas figés, ils évolueront naturellement, au fil du temps, au gré des besoins et des supports.

Il sera composé de professionnels en communication et/ou ressources humaines œuvrant dans des organisations et/ou institutions du territoire.

#### 3.5.3 Groupe de travail – Recrutement de la main-d'œuvre

Ce groupe de travail aura la responsabilité de favoriser la participation des employeurs ainsi qu'une communication efficace des différentes actions visant à appuyer les employeurs dans la mise en place des meilleures pratiques en matière de recrutement, d'accueil, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre.

Il sera composé d'employeurs du territoire et de représentants d'organisations offrant des services aux entreprises.

### 3.5.4 Groupe de travail – Accès au logement

Ce groupe de travail aura la responsabilité d'assurer la concertation des acteurs du milieu, favoriser l'identification et la mise en œuvre de solutions durables pour favoriser l'accès au logement pour les nouveaux arrivants.

Il sera composé de représentants des organisations et/ou institutions du territoire, entrepreneurs en construction et propriétaires de logements locatifs.

### 3.5.5 Groupe de travail – Mobilité des personnes et transport collectif

Ce groupe de travail aura la responsabilité d'assurer la concertation des acteurs du milieu, favoriser l'identification et la mise en œuvre de solutions durables pour faciliter la mobilité des personnes sur le territoire.

Il sera composé de représentants des municipalités, organisations et/ou institutions du territoire, corporation de transport adapté et entrepreneurs en transport de personnes.

### 3.5.6 Groupe de travail – Services de garde

Ce groupe de travail aura la responsabilité d'assurer la concertation des acteurs du milieu, favoriser l'identification et la mise en œuvre de solutions durables pour accroître l'offre de services de garde.

Il sera composé de représentants des municipalités, organisations et/ou institutions du territoire, bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial et centres de la petite enfance (CPE).

### 3.5.7 Groupes de travail restreints

D'autres groupes de travail restreints pourraient être formés selon les besoins afin de soutenir l'avancement des travaux liés aux objectifs spécifiques de l'Entente. Ces groupes de travail peuvent être ponctuels ou permanents.

## 4. CADRE FINANCIER

### 4.1 Synthèse des contributions financières

Dans le cadre de l'Entente, le MAMH s'engage à affecter une somme maximale totale de 1 107 395 \$ répartie par année financière jusqu'à l'année 2024-2025, la MRC d'Abitibi-Ouest et ses partenaires s'engagent à verser une contribution minimale de 283 500 \$, représentant 20 % de l'enveloppe totale consentie par le ministère, au terme de l'Entente.

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	%
MAMH – Volet 3 – Projets « Signature innovation » du FRR	1 107 395 \$	80 %
MRC de l'Abitibi-Ouest	263 175 \$	19 %
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	20 325 \$	1 %
<b>Total</b>	<b>1 390 895 \$</b>	<b>263 774 \$</b>

La répartition de la contribution financière des parties est présentée à l'Annexe 2.

### 4.2 Budget et planification

L'annexe 3 présente le budget et le plan de travail pluriannuel de l'entente correspondant au devis de projet préparé par la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les sommes non utilisées au cours d'une année financière pourront être transférées à l'année subséquente afin de les affecter aux mêmes fins sous réserve de l'application de la clause 4.2.4 de l'entente. La MRC d'Abitibi-Ouest a jusqu'au 31 décembre 2024 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2025 pour les dépenser. Les sommes non utilisées devront être retournées au MAMH.

### 4.3 Gestion des fonds

L'enveloppe consentie dans le cadre de la présente Entente sera entièrement allouée à la réalisation projet Vitalité rurale, conformément aux conditions d'utilisation de l'annexe A de l'Entente. Le plan de travail pluriannuel (Annexe 3), énumère les projets qui sont prévus être réalisés.

La MRC d'Abitibi-Ouest procédera par octroi de contrats pour la réalisation de ces projets, en fonction des règles municipales en vigueur. Aucun appel de projets n'est prévu.



## 4.4 Reddition de comptes

Chaque année, conformément aux modalités de l'Entente, la MRC d'Abitibi-Ouest devra :

- Produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de l'Entente (article 4.15);
- Produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre au comité directeur, au plus tard le 31 mars 2025, un rapport final conforme aux exigences de l'annexe B de l'Entente (article 4.16).

La MRC d'Abitibi-Ouest a jusqu'au 31 mars 2026 pour produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre à la ministre une mise à jour du rapport final pour rendre compte des sommes dépensées dans les 12 mois suivant la fin de l'entente.

## 5. COMMUNICATIONS

Les membres du comité directeur conviennent de toute activité de presse ou de relations publiques.

La MRC d'Abitibi-Ouest souligne la contribution du gouvernement du Québec, selon les spécifications fournies par la ministre, sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liée à l'Entente.

Tous les outils promotionnels développés devront être transmis pour validation au MAMH au moins cinq jours ouvrables à l'avance.

## 6. MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest procédera à une évaluation annuelle et révisera, au besoin, le Cadre de gestion.

## 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Cadre de gestion entre en vigueur à la date de la signature de l'Entente.

## **ANNEXE 1**

### **COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR**

Membres du comité directeur de la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) :

- Vanessa Connelly-Lamothe, directrice régionale
- Pascal Lemerrier, conseiller en développement local et régional

Membres du comité directeur de la MRC d'Abitibi-Ouest:

- Normand Lagrange, directeur général
- Eric Fournier, directeur Service de développement

## ANNEXE 2

### RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTIES

	FRR3	MRCAO	AUTRES	TOTAL
<b>Axe 1 – Une identité commune et partagée</b>				
1. Élaboration d'outils promotionnels	60 000 \$	15 000 \$	- \$	75 000 \$
2. Campagne d'activation (voir initiative 5)	- \$	- \$	- \$	- \$
3. Animation d'un réseau d'ambassadeurs	6 000 \$	1 500 \$	- \$	7 500 \$
<b>Axe 2 – Une communauté attractive</b>				
4. Campagne de communication	202 995 \$	50 749 \$	- \$	253 744 \$
5. Développement d'un attrait touristique majeur	377 500 \$	94 375 \$	- \$	471 875 \$
6. Animation, mise à niveau et maintien du portail d'attractivité	28 800 \$	7 200 \$	- \$	36 000 \$
7. Animation, mise à niveau et maintien du portail d'emploi Jobstat	9 800 \$	- \$	9 700 \$	19 500 \$
8. Développement et maintien du portail EspaceAO	20 000 \$	5 000 \$	- \$	25 000 \$
9. Activités de représentation	24 000 \$	6 000 \$	- \$	30 000 \$
10. Programme de séjours exploratoires	16 000 \$	4 000 \$	- \$	20 000 \$
11. Initiatives régionales en matière d'attractivité régionale	16 000 \$	4 000 \$	- \$	20 000 \$
<b>Axe 3 – Une communauté accueillante et inclusive</b>				
12. Maintien et/ou bonification du service d'intervenants de première ligne	42 500 \$	- \$	10 625 \$	53 125 \$
13. Trousse d'accueil générique pour les nouveaux arrivants	40 000 \$	10 000 \$	- \$	50 000 \$
14. Mise à niveau de l'inforoute municipale	20 000 \$	5 000 \$	- \$	25 000 \$
15. Programme de soutien à l'accessibilité au cours de francisation	24 000 \$	6 000 \$	- \$	30 000 \$
<b>Axe 4 – Une communauté active et concertée</b>				
16. Chargé de projet attractivité	104 000 \$	26 000 \$	- \$	130 000 \$
17. Programme de soutien aux initiatives	108 000 \$	27 000 \$	- \$	135 000 \$
18. Animation et communication	7 800 \$	1 950 \$	- \$	9 750 \$
	<b>1 107 395 \$</b>	<b>263 774 \$</b>	<b>20 325 \$</b>	<b>1 391 494 \$</b>

	FRR3	MRCAO	AUTRES	TOTAL
<b>Axe 1 – Une identité commune et partagée</b>	66 000 \$	16 500 \$	0 \$	<b>82 500 \$</b>
<b>Axe 2 – Une communauté attractive</b>	695 095 \$	171 324 \$	9 700 \$	<b>875 520 \$</b>
<b>Axe 3 – Une communauté accueillante et inclusive</b>	126 500 \$	21 000 \$	10 625 \$	<b>158 125 \$</b>
<b>Axe 4 – Une communauté active et concertée</b>	219 800 \$	54 950 \$	0 \$	<b>274 750 \$</b>

## ANNEXE 3

### PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ENTENTE

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL
<b>Axe 1 – Une identité commune et partagée</b>				
1. Élaboration d'outils promotionnels	55 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>75 000 \$</b>
2. Campagne d'activation (voir initiative 5)	- \$	- \$	- \$	- \$
3. Animation d'un réseau d'ambassadeurs	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	<b>7 500 \$</b>
<b>Axe 2 – Une communauté attractive</b>				
4. Campagne de communication	93 244 \$	80 250 \$	80 250 \$	<b>253 744 \$</b>
5. Développement d'un attrait touristique majeur	120 000 \$	300 000 \$	51 875 \$	<b>471 875 \$</b>
6. Animation, mise à niveau et maintien du portail d'attractivité	30 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	<b>36 000 \$</b>
7. Animation, mise à niveau et maintien du portail d'emploi Jobstat	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	<b>19 500 \$</b>
8. Développement et maintien du portail EspaceAO	15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	<b>25 000 \$</b>
9. Activités de représentation	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>30 000 \$</b>
10. Programme de séjours exploratoires	- \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>20 000 \$</b>
11. Initiatives régionales en matière d'attractivité régionale	- \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>20 000 \$</b>
<b>Axe 3 – Une communauté accueillante et inclusive</b>				
12. Maintien et/ou bonification du service d'intervenants de première ligne	- \$	26 563 \$	26 563 \$	<b>53 125 \$</b>
13. Trousse d'accueil générique pour les nouveaux arrivants	30 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>50 000 \$</b>
14. Mise à niveau de l'inforoute municipale	- \$	- \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>
15. Programme de soutien à l'accessibilité au cours de francisation	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>30 000 \$</b>
<b>Axe 4 – Une communauté active et concertée</b>				
16. Chargé de projet attractivité	- \$	65 000 \$	65 000 \$	<b>130 000 \$</b>
17. Programme de soutien aux initiatives	45 000 \$	67 500 \$	22 500 \$	<b>135 000 \$</b>
18. Animation et communication	3 250 \$	3 250 \$	3 250 \$	<b>9 750 \$</b>
	<b>420 494 \$</b>	<b>619 563 \$</b>	<b>351 438 \$</b>	<b>1 391 494 \$</b>